

LOI N°62-26

ratifiant les décrets n°s 172/PR/MFB/DB et 62-213/PR/MFB des 12 Avril et 11 Mai 1962 portant ouverture de crédits supplémentaires à titre d'avance aux chapitres 304-12 et 401-01 du Budget National - Exercice 1962.-

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er - Sont ratifiés les décrets n° 172/PR/MFT-DB et 62-213/PR-MFT-DB des 12 Avril et 11 Mai 1962 portant ouverture de crédits supplémentaires à titre d'avance aux chapitres 304-12 et 401-01 du Budget National - Exercice 1962.

Article 2 - Est ratifié l'arrêté n° 869/MFT-DB du 26 Avril 1962 du Ministre des Finances et du Travail autorisant le report sur l'exercice 1962 des reliquats des crédits du Budget National d'Equipement et d'Investissement Exercice 1961.

Article 3 - Est autorisée l'annulation au Budget National - Exercice 1962 des crédits ci-après :

Chapitre	Art.	Nomenclature Budgétaire	Crédits annulés	
			Par art.	Par Chap.
304-11	1	FORCES ARMEES. ETAT-MAJOR ET COMPAGNIES DES PIONNIERS Eléments permanents de rémunération .....	12 000 000	12 000 000
501-01	13	CONTRIBUTION - FONDS DE COURS - REVERSEMENTS ET RIS-TOURNES Participation éventuelle aux charges du Fonds National de Retraites .....	10 000 000	10 000 000
Total des crédits annulés .....			22 000 000	

Article 4 - Les crédits ouverts par Décrets N°s 172/PR-MFT-DB et 62-213/PR-MFT-DB des 12 Avril et 11 Mai 1962 sont gagés par annulations de crédits prévues à l'article 3 de la présente loi.

Article 5 - La présente loi sera exécutée comme Loi d'Etat.-/

EMPLIATIONS :

.R. . . . .	5	D.C. . . . .	1
inistres . . . . .	12	D.B. . . . .	4
résor National . . . . .	2	A.N.D. . . . .	8
.F.T. . . . .	1	J.O.R.D. . . . .	1
.F. . . . .	2		

Hubert MAGA